

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2024**

**N° 2024/05.01**

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 mai, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 19/04/2024

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien.

**EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES** : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain)

**ABSENT** : M. GARNIER Philippe.

**Secrétaire élue** : Mme PELLETIER Catherine.

**Objet de la délibération: BUDGET COMMERCES : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE LOIRE- HAUTE LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dépenses d'investissement liées aux travaux en cours sur le budget annexe Commerces : Extension et rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet et Réhabilitation de la Maison du Coquetier

Afin de couvrir ces dépenses, Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant total de 200 000€.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE, et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE la proposition de prêt, établi par Crédit Agricole Loire Haute Loire, aux conditions suivantes :**

Prêt à taux fixe

Montant emprunté : 200 000 €

Durée : 15 ans

Echéances trimestrielles constantes : 4 485.36 €

Taux : 4.12 %

Frais de dossier : 200 €

Coût total : 269 121.54 €

Il est précisé que la mise à disposition des fonds, en totalité ou partiellement, pourra être effectuée en plusieurs fois, avant 15 mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt. En cas de déblocage partiel, le remboursement (intérêt et capital) se fait uniquement sur le capital débloqué.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François Dumont,  
Maire



La secrétaire de séance,  
Mme Catherine PELLETIER,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. PELLETIER", written over the printed name of the secretary.